



Sommaire



- Quelles nouvelles de l'Enfer ? **p 2**
- **Minioptère de Schreibers, qui es-tu ?** **p 3**
- Un réseau complexe **p 3**
- Quelles actions pour la Carrière de l'Enfer en 2012 ? **p 4**
- Comment participer ? **p 4**

Édito

La démarche sur un site Natura 2000 se déroule en plusieurs étapes : une phase d'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB), véritable plan de gestion du site, puis une phase d'animation, c'est-à-dire la mise en œuvre des actions proposées dans le plan de gestion.

A partir de 2008, fin de la rédaction du DOCOB, l'animation a été assurée pendant 3 ans par la Ligue pour la Protection des Oiseaux. Depuis 2005, la loi DTR permet aux élus d'une part d'assurer la présidence du comité de pilotage Natura 2000 et d'autre part de porter l'élaboration puis la mise en œuvre des DOCOB en étant maître d'ouvrage.

Lors du dernier comité de pilotage en date du 30 septembre 2010, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes (CCBM), a posé sa candidature pour devenir la structure animatrice de ce site et sa candidature a été acceptée.

La transition sera à peine visible pour les acteurs engagés puisque qu'une partie de la mission d'animation a été déléguée à la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Par ailleurs, la CCBM est déjà très impliquée dans la démarche Natura 2000 puisqu'elle a aussi en charge l'élaboration des DOCOB des sites situés autour de la carrière de l'Enfer. Ce nouveau partenariat liant naturalistes et collectivité locale permettra une parfaite prise en compte de la préservation de ce site d'intérêt européen, fleuron du patrimoine naturel de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes.



M. Jean-Luc ROUSSEAU
Président du Comité de Pilotage

Le réseau NATURA 2000 à l'échelle du site Carrière de l'Enfer



Quelles nouvelles de l'Enfer ?

Coupe de printemps

Bien qu'indispensable sur les pourtours du front de taille, la végétation se développant aux entrées de la cavité peut gêner les chauves-souris dans leur déplacement. Pour contenir cette végétation, une action de débroussaillage est réalisée chaque année, en partenariat avec le Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN), propriétaire du terrain où se situe l'entrée principale. Cette action permet également un ensoleillement direct de la carrière, favorisant l'accumulation de chaleur en sous-sol et permettant la reproduction des chauves-souris.



Débroussaillage en action. © Virginie Barret (LPO)

Édification d'un mur

Un des accès de la cavité souterraine s'ouvrait sur l'ancienne carrière à ciel ouvert, aujourd'hui utilisée comme champ de tir et propriété des Arquebusiers des Isles de Marennes. L'association des Arquebusiers et la LPO se sont concertés pour sécuriser cet accès dans le cadre d'un contrat Natura 2000 permettant un financement intégral (par l'Etat et l'Europe) des travaux. Ceci est chose faite ! La SARL "les Compagnons Réunis", basée à Saint-Sornin, est intervenue au cours de l'été 2011 pour édifier un mur dans le prolongement du front de taille. Désormais, seules les chauves-souris peuvent circuler à leur guise grâce à la mise en place d'une lucarne adaptée. Merci à eux pour leur travail remarquable !



Mur. © Gaëlle Kania (CCBM)



Rhinolophe euryale © Philippe Jourde (LPO)

Des chauves-souris sous haute surveillance

Un suivi annuel des populations est réalisé depuis une quinzaine d'années conjointement avec le CREN. Ces inventaires ont permis de prendre conscience de la chute des populations de chauves-souris présentes à l'Enfer, intervenue notamment au début des années 2000. Des mesures d'urgence ont permis d'éviter l'abandon de la carrière par les chauves-souris mais

un niveau toujours bas des populations traduit l'existence de menaces subsistant à une échelle plus large. Pour n'en citer qu'une, la fragmentation des corridors de déplacement limite considérablement l'accès aux territoires de chasse. Une action du DOCOB prévoit la restauration d'un maillage de haies facilitant le déplacement des chauves-souris entre leur gîte diurne et leurs terrains de chasse.

Virginie BARRET (LPO)

Minioptère de Schreibers, qui es-tu ?



Miniopterus schreibersi © Philippe Jourde (LPO)

Statut de protection :

Protégé en France, Annexe 2 et 4 de la directive européenne Habitat-Faune-Flore, Annexe 2 de la Convention de Berne.

Portrait

Taille : 6 cm de long et 32 cm d'envergure. Poids : 9 à 16 g
Pelage gris, oreilles courtes, front bombé, ailes longues et étroites.

Biologie

Entre novembre et février, les minioptères se rassemblent dans quelques rares "colonies mères" en essaims, souvent composés de plusieurs milliers d'individus. Les accouplements ont lieu en septembre-octobre, mais ce n'est qu'après l'hibernation que la fécondation se met biologiquement en marche. Les femelles s'assemblent en colonies plus ou moins importantes (50 à 50 000 individus) en mai et mettent au monde leur petit au cours du mois de juin. A cette période, les mâles sont exclus de la colonie et forment de petits groupes isolés dans d'autres cavités.

Habitats

Cette espèce migratrice est strictement cavernicole et cherchera, quelque soit la période de l'année, des cavités souterraines naturelles ou artificielles. Il est possible de la

rencontrer parfois dans de grands viaducs à structure creuse.

Technique de chasse et alimentation

Les minioptères chassent d'un vol rapide et agile, notamment en longeant les linéaires boisés ou en survolant les mares, pour y glaner des papillons (adultes et larves) mais aussi quelques moustiques et tipules.

Menaces

- Fréquentation des cavités souterraines
- Modification des habitats d'alimentation (disparition des haies, homogénéisation des pratiques agricoles et forestières)
- Régression des proies par utilisation massive de pesticides et développement de l'éclairage public, affectant les populations de papillons nocturnes.

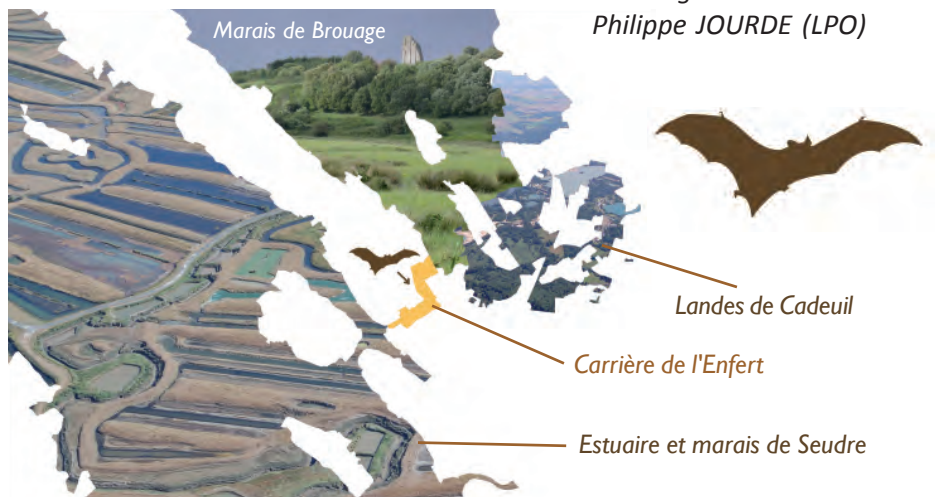
Un réseau complexe

La carrière de l'Enfer est un site de reproduction pour les chauves-souris. Il fonctionne en étroite complémentarité avec trois autres grands sites. Les carrières de Saint-Savinien (site Natura 2000 FR5400471) et la Grotte de Rancogne en Charente (site Natura 2000 FR5400407) servent de site d'hibernation ; la carrière de Fief de Foye à Saint-Sulpice-d'Arnoult (site Natura 2000 FR5402002) de site de transit. La préservation efficace des chauves-souris dépend de la protection de tous ces sites. Au plan local, la carrière de l'Enfer s'inscrit aussi dans un réseau de sites Natura 2000 utilisés par les

chauves-souris comme zones d'alimentation. Les landes de Cadeuil, les marais de Brouage et de Seudre font aussi l'objet de

mesures de conservation et prennent en compte la présence de nos petits mammifères volants.

Virginie BARRET et
Philippe JOURDE (LPO)



Préservons notre patrimoine naturel !



Quelles actions pour la Carrière de l'Enfer en 2012 ?

Entretien : dégager les voies d'accès des chauves-souris à la cavité (taille et débroussaillage des draperies de lierre qui ferment les entrées).

Restauration : planter des arbres et des haies pour recréer les connexions boisées facilitant le déplacement des chauves-souris et pour accroître l'intérêt de la carrière à ciel ouvert en tant que terrain de chasse.

Connaissance :

• étudier les corridors de déplacement des chauves-souris et évaluer l'impact de la D728.

• suivre les conditions de température et d'hygrométrie dans la carrière et à proximité des colonies de chauves-souris.

Sensibilisation : constituer un groupe de travail sur les axes de communication à développer pour faire découvrir au grand public le monde des chauves-souris sans visiter la carrière pour éviter le dérangement.



Gaëlle KANIA (CCBM)



Grand murin © J.L. Schmitt / Agence Colibri

Comment participer ?

Vous souhaitez devenir un acteur de la démarche Natura 2000, contactez la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, plusieurs outils sont à votre disposition pour marquer votre adhésion : la charte Natura 2000 du site et le contrat Natura 2000.

CCBM – Gaëlle KANIA : 05 46 85 98 41 ; natura2000@bassin-de-marennes.com

La préservation des chauves-souris ne s'arrête pas à la carrière de l'Enfer, des gestes simples comme la pose de gîtes artificiels peuvent aussi être réalisés chez vous. Si vous connaissez des gîtes de reproduction ou d'hibernation ou si vous souhaitez un conseil pour accueillir ces mammifères chez vous, n'hésitez pas à joindre la LPO.

LPO – Virginie BARRET : 05 46 82 12 34 ; lpo@lpo.fr



Gîte artificiel à chauve-souris. © Virginie Barret (LPO)

Pour plus d'informations :

<http://www.natura2000.fr/>

<http://www.bassin-de-marennes.com/>

<http://www.lpo.fr/>

<http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/>

Directeur de publication : Michel Métais, Coordination, rédaction : Gaëlle Kania (CCBM), Virginie Barret, Philippe Jourde (LPO). Cette lettre d'information est éditée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux dans le cadre de sa prestation auprès de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, structure animatrice du DOCOB "Carrière de l'Enfer". Crédits photos : Photo de couverture : Murin à oreilles échanquées © Philippe Jourde (LPO). Réalisation, maquette : Cécile Rousse - Service Editions LPO © 2011 ED1110008CR - Imprimé par Imprimerie Lagarde - 17 Breuille - Imprim'Vert